

STAGIAIRES L'ESSENTIEL POUR (BIEN) MUTER



VERSAILLES

Pour établir une stratégie réaliste, faites-vous conseiller par nos élu·e·s.

Sinon vous serez affecté·e par défaut sur une zone de remplacement que vous n'aurez pas choisie.

elusgen@cfdtversailles.fr

Et toutes les infos utiles sur notre site
<http://www.sgen-cfdt-versailles.org>



« SOS mutations »

dans nos locaux syndicaux

Samedi 18/03 9h-12h, Mercredi 22/03 14-17h.

Rdv au 23, place de l'Iris à Courbevoie.

Priorité à ceux qui nous auront contactés.

DES ERREURS A EVITER

Vous demandez la bonification stagiaire

Ne la gâchez pas avec un 1^{er} vœu irréaliste (par ex le lycée Lakanal à Sceaux) mais préférez un vœu large.

Vous demandez un rapprochement de conjoint

La bonification ne sera valable que sur un vœu large (commune, groupement de commune, département... **et** sur tous types de postes).

Vous voulez être proche de chez vous

N'excluez pas l'éducation prioritaire (REP/+); ces postes sont plus accessibles et même bonifiés si vous les demandez.

Vous demandez une zone de remplacement

Vérifiez qu'elle existe dans votre discipline, sinon le vœu sera tout simplement annulé.

Vérifiez votre barème sur i-prof

Avant les CAPA (prévues du 12 au 18 mai), vous pourrez le contester; après il sera trop tard.

Le calendrier du mouvement Intra dans l'académie de Versailles

15-29 mars	Saisie des vœux sur SIAM
4 avril	Limite de retour des accusés de réception avec PJ
4 mai à 16h	Limite envoi pièces complémentaires
24 avril	Publication des barèmes sur i-prof
11 mai	GT sur les priorités médicales (RQTH)
12 au 18 mai	GT de vérification des barèmes
9 au 16 juin	CAPA d'affectations
4 au 16 juillet	Ajustement = affectation des TZR

5 étapes pour une stratégie réaliste

- Déterminez votre priorité** : avoir un poste fixe, obtenir un établissement précis, être dans une zone particulière, accumuler des points ?
- Vérifiez les bonifications** auxquelles vous pourriez avoir droit, en consultant leur liste dans notre guide mutations. [sur notre site](#)
- Consultez les « barres »**, c'est-à-dire le barème nécessaire l'année dernière pour obtenir les vœux. [sur notre site](#)
La liste établie est plus fine que celle du rectorat.
- Prenez les conseils** de personnes vraiment expérimentées : les élu·e·s du Sgen-CFDT.
elusgen@cfdtversailles.fr ou 01 40 90 03 31
- Remplissez une fiche de suivi sur notre site dédié Sgen+**. Ainsi, nos élu·e·s disposeront de tous les éléments vous concernant, pourront les vérifier, les faire corriger si nécessaire, et communiqueront facilement avec vous.
<http://v2.sgenplus.cfdt.fr/>

sgen +

LE SGEN-CFDT, UN SYNDICAT

général : tous les personnels peuvent y adhérer et tous sont défendus avec la même vigueur.

humain : nos élu·e·s sont attentif·ve·s en priorité à la réalité des situations vécues et non au respect aveugle des textes.

pédago : nous défendons un vrai dispositif d'entrée dans le métier (accompagnement, bonifications...)

